

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 29 (1992)  
**Heft:** 1071

## Titelseiten

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Domaine Public

# DP

JAA  
1002 Lausanne

13 février 1992 - n° 1071  
Hebdomadaire romand  
Vingt-neuvième année

## Des œillères pour courir plus vite

S'il est un art que la droite maîtrise, c'est celui de la récupération des votations populaires, tirant à elle la couverture des victoires et, encore mieux, glissant sous elle l'alaise des défaites.

Au lendemain de l'échec du programme financier, le 2 juin 1991, qui fut défendu au sommet, sinon à la base, par les partis gouvernementaux, l'interprétation unilatérale de la volonté populaire fut affichée par les porte-parole des milieux économiques. Alors que le scrutin révélait une forte opposition populiste, on décréta que c'est le point de vue du Vorort qui avait triomphé. La *Neue Zürcher Zeitung*, s'autorisant de son loyalisme dans le soutien au projet du 2 juin, définissait le nouveau programme. Le principe en était simple: reprendre dans le compromis tout ce qui était favorable et laisser tomber les concessions. Déficeler le paquet et se servir, en premier, de ses friandises préférées.

En clair il s'agissait de réviser le droit de timbre, puis de supprimer la taxe occulte, et enfin d'accélérer les privatisations. A plus long terme, la disparition de l'impôt fédéral direct devait être envisagée.

A peine énoncé, ce programme fut mis en œuvre avant et après les élections. Leurs résultats pourtant significatifs, marqués par les pertes lourdes des partis démo-chrétien et radical au Conseil national, n'ont pas changé d'une ligne et même d'un iota les intentions préétablies. Le succès électoral de la tendance protestataire fut décrété expression d'une volonté renouvelée du «moins d'Etat» comme si l'électeur qui a voté contre le droit d'asile avait exprimé le désir de voir renforcé l'internationalisation des placements bancaires, comme si l'automobiliste qui a voté avec ses pieds sur l'accélérateur avait émis le vœu que les industries d'exportation paient moins de taxes. Toujours et encore l'art et la suffisance de faire d'un désaveu une confirmation.

Mais cette assurance outreucidante

pousse à la précipitation ceux qui n'aiment pas être contredits. Avant les élections, la révision du droit de timbre fut décidée, par-dessus la tête du Conseil fédéral, avec une hâte qui était une provocation.

Aujourd'hui il faut, coûte que coûte, abolir la taxe occulte. Et admirez la capacité de tenir deux langages !

Car cette semaine s'anime la campagne sur l'initiative des caisses-maladie. Les opposants, et parmi eux les adversaires décidés de la taxe occulte, font paraître des pavés publicitaires où l'on voit, au lit, un contribuable que l'on suppose anémié et migraineux qu'accable la perspective de 3 milliards de nouveaux impôts. Mais ceux qui s'apitoient sur son sort proposent simultanément en commission parlementaire (*lire l'article à la page 2*), de supprimer la taxe occulte et de financer cette perte pour la Confédération (2 milliards) par une extension de l'imposition des services, soit par de nouveaux impôts. Quant aux privatisations, le débat est lancé pour les PTT et les CFF (*lire l'article à la page 3*). Contrairement à l'affirmation qui veut qu'on ne privatise pas ce qui n'est pas rentable, la privatisation peut signifier aussi l'abandon de prestations, qui serait annulées faute de repreneurs.

Quelle hâte, dans un mauvais climat ! Il est évident pourtant que les adaptations qui inévitablement attendent la Suisse impliquent des procédures, où l'affrontement qui clarifie les positions débouche aussi sur une recherche de concordance. A défaut, on cultivera un négativisme qui rendra impossible le rapprochement avec l'Europe.

Pourquoi cette précipitation ? pourquoi cette obstination ?

Hypothèse de travail réaliste: dans dix ans, la Suisse connaîtra une TVA qui tendra vers 15%. Qu'est-ce que ça signifiera comme redistribution des tâches et des charges ? Cette seule mise en perspective devrait calmer les batailles des lanceurs de tartes à la crème.

AG